

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.039**Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 25 août 2017, le premier projet de règlement R.R.1562.039 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI, 5 SEPTEMBRE 2017, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847.

Ce projet de règlement contient deux (2) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones I4-840 et I4-847 décrites ci-dessous :

